



Zone Bleue, pourquoi ?

Les atouts de la Zone Bleue

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie des cœurs de quartiers :

- favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation,
- supprime les véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



Durée de stationnement autorisée

Créneau horaire de la réglementation

Panneau de sortie



Zone Bleue, mode d'emploi

Les zones bleues obéissent désormais aux normes européennes ; le disque bleu européen remplace le traditionnel « disque bleu ».

Ce dispositif **zone bleue** réglemente les durées de stationnement autorisées en fonction des besoins de rotation, sur des emplacements parking dûment signalés par un marquage au sol (bleu) et des panneaux.

La durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque européen son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner au maximum la durée mentionnée sur les panneaux.

Quand utiliser votre disque dans le quartier Tibaous ?

- Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h hors jours fériés
- Durée maximum de stationnement : 1 h 30

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de la zone de stationnement et équipements publics (mairies, bibliothèque...) du secteur, dans la limite des stocks disponibles.
- Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés.

